



CSA des DDI du 1er juin 2023

Déclaration de FORCE OUVRIERE

**Comité Social d'Administration de réseau des DDI : chapitre I,
épisode 1**

Monsieur le Président
Mesdames, messieurs,
Chers camarades,

Nous voici réunis à l'occasion de la mise en place du premier Comité Social d'Administration de réseau des Directions Départementales Interministérielles. Une mise en place dans un contexte de contestation sociale historique lié à la réforme des retraites, contexte sur lequel nous ne reviendrons pas au-delà de notre déclaration unitaire. Nous rappellerons simplement que la défiance est profonde et le dialogue ne pourra être rétabli que si le gouvernement prouve sa volonté de prendre enfin en compte les propositions des organisations syndicales. A l'échelle du CSA de réseau des DDI, nous pourrions commencer à mesurer le respect de ce principe à l'occasion des débats de la présente instance, notamment sur le projet de règlement intérieur.

Le cycle électoral qui a permis la constitution du CSA des DDI, il a souvent ressemblé à un parcours du combattant électronique et à un concours d'improvisation de l'administration. Quels que soient les obstacles, bravo aux 17 000 électeurs qui ont participé aux scrutins destinés à construire les instances représentatives des DDT, DDTM, DDETS, DDPP et DDETSPP pour la période 2023/2026.

Certes, le taux de participation est en retrait par rapport aux scrutins précédents organisés à l'urne physique, solution qui avait démontré son efficacité (plus de 80% lors du dernier cycle électoral).

Dès l'origine, FO a exprimé ses réserves sur la généralisation dogmatique du vote électronique. Le fait que la CNIL et le défenseur des droits en aient été exonérés est symptomatique.

L'évolution globale du taux de participation dans les élections de la fonction publique ne fait que confirmer nos alertes, sans parler de ce qui est advenu dans le périmètre des DDI, sujet sur lequel nous reviendrons plus précisément lors de l'examen ultérieur du rapport de l'IGA.

FO remercie l'ensemble des agents ayant porté leur voix sur ses listes, lui permettant de consolider sa place de première organisation représentative au sein des DDI, ainsi que l'ensemble de ses militants impliqués durant de très longs mois.

Alors **Oui**, FORCE OUVRIERE répondra « **Présent !** » dans les 4 prochaines années pour :

- Fixer un nouveau cap pour les DDI
- Améliorer notre cadre et nos conditions de travail
- Remettre l'humain au cœur des préoccupations
- Conforter une action sociale ambitieuse, respectueuse des particularités ministérielles, et harmonisées vers le haut

L'engagement de nos représentants à tous les étages sera lui de maintenir un lien de solidarité dans tous les services, pour qu'aucun agent ne soit abandonné à son sort face à la violence de réformes qui, loin d'être derrière nous, continuent à déstabiliser et fragiliser nos services. Nous vous faisons remonter à ce sujet que loin des affirmations gouvernementales sur l'importance de consolider le service public républicain au plus près des citoyens, nos DDI vivent 2023 dans la poursuite de baisses d'effectifs et pertes de missions. La présente séance n'échappe pas à la règle : encore une restructuration au programme !

Le transfert des missions de police de la publicité aux collectivités se cumule ainsi avec les effets du transfert des missions Feader aux régions, à la restructuration/privatisation des missions de sécurité alimentaire, au transfert des missions de fiscalité de l'urbanisme à la DGFIP, aux transferts des aides à la pierre ça et là,... La Première ministre a chargé le ministre de l'Intérieur de lancer des « rencontres de l'État territorial ». Qu'il se dépêche, il risque bientôt de ne plus rencontrer grand-chose...

Nous prenons acte de l'inscription à l'ordre du jour de points à notre demande :

- Quelle organisation de la formation dédiée aux membres des CSA et Formations Spécialisées SSCT, avec comme point de vigilance incontournable le maintien du droit réglementaire de formation de 2 jours de nos représentants par les organisations syndicales pour cette dernière instance ?
- Quelle vigilance sur le déroulement et l'organisation des élections en cours des représentants en Conseils Médicaux, dont les fondements et modalités d'organisation ont au moins le mérite d'être « raccord » avec le grand désordre organisationnel des élections professionnelles de fin 2022 ? Avec une question sur éligibilité des ouvriers d'État en tant que candidats (mention figurant dans l'instruction du MIOM mais pas dans les textes généraux).

Pour terminer, voici quelques questions particulières sur lesquelles nous pourrions utilement disposer de premières réponses dans les débats de la présente instance, ou dans le cadre de la Formation Spécialisée de juin pour les sujets intéressant les questions d'hygiène et de sécurité :

- Quel bilan de la faculté ouverte aux préfets de région de re ventiler 3 % des effectifs de l'État territorial ?

- Quel état de mise en œuvre des engagements de rétablissement des régimes indemnitaires des agents en PNA entrante/sortante du MIOM (CIA 2022 et solde ISS 2020) ?
- Quel impact de la circulaire « immobilier de l'Etat » sur les DDI, instruction non-concertée et non négociée dont nous contestons un certain nombre de volets ?
- Quel suivi des cas signalés, notamment la DDT 02 ou la DDT 58 ?
- Quel agenda social pour le 2nd semestre 2022 ?

Et nous pointerons enfin que l'administration en ce début de mandature se permet l'exploit de programmer le 1er juin un CSA ministériel MTECT le même jour qu'un CSA des DDI, et mieux, programme l'examen du même point et en même temps dans les deux instances (la restructuration liée aux missions de police de la publicité). Le ridicule ne tue pas... mais entraîne-t-il un nouveau droit pour les représentants du personnel : le droit au clonage ?

Je vous remercie.